

MSCA
1052

3-1-2 B



ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

147

Beag. P. H.
USA

1978

Place du Maréchal
de Lattre de Tassigny
(Porte Dauphine)
PARIS-XVI
Tél. : KLEber 50-20
Adresse télégraphique :
OTAN PARIS ou
NATO PARIS

ORIGINAL: ENGLISH
10th February, 1967

NATO SECRET
PO/67/89

To: Permanent Representatives
From: Secretary General

PRELIMINARY SUGGESTIONS CONCERNING THE RESOLUTION ON THE
FUTURE TASKS OF THE ALLIANCE

Reference: C-M(66)145 V

Introduction

After my informal contacts with Delegations on the above subject, I have thought it useful to submit to you a tentative outline on the substance and procedures of the study which Ministers have entrusted to the Council. The present paper, like those already, or still to be, submitted by Delegations, is, of course, of a preliminary character. It may, it is hoped, stimulate the discussion, and it should be seen as a small contribution to the thinking and eventually the decisions of the Council on this important subject.

General Considerations

2. The Resolution, which is the basis of our exercise, states that the Council undertakes to study the future tasks of the Alliance, and its procedures, "in order to strengthen the Alliance as a factor for a durable peace". This means, in my opinion, that we start from a common conviction that the Alliance is necessary both now and in the future. Although the purpose of our exercise is to test the validity of our convictions in the light of a new assessment of international developments, it must be our aim, taking into account present realities, to justify and reaffirm our political solidarity in a practical way.

3. This being our aim, we must objectively examine the validity of the reasons which suggest the continuation of our Alliance. Its fundamental aim is to ensure peace, freedom and security in the Treaty area, as laid down in the Treaty and

NATO SECRET

NATO SECRET
PO/67/89

-2-

the Paris Agreements of October 1954. We must carefully examine whether the main changes in the world political situation affect our basic purpose and, if so, in which sense. Again, since the very essence of our Alliance has been the solidarity of the two sides of the Atlantic in the face of the threat posed - at least hitherto - by countries pursuing an unfriendly policy, we must examine the future validity of this basic concept.

4. It also seems to me that we must make an effort to carry out this exercise and present its results in such a manner that public opinion will feel associated with it and be able to understand its meaning and message. When the time comes to write our report, it should be remembered that certain terms frequently used in international relations and which may be familiar to us need, from time to time, to be re-explained and reinterpreted in accordance with changing international realities.

5. We should, for instance, rethink the meaning of the word "threat". When we use this word, do we refer to an actual threat or only a potential one? To an imminent military attack or only military pressure? Does it refer to a policy hostile to us on a world-wide basis or only in certain regions? Finally, can we use this word if it only refers to the effects of the normal competition for power between sovereign states?

6. Again, what is meant by the word "détente"? Is it the effect of Western goodwill efforts aiming at promoting commercial, cultural, scientific and touristic contacts between the West and the East, as well as political contacts with the purpose of reaching a better understanding of respective positions, requirements and preoccupations? Or should the word only be used once satisfactory agreements ending the political struggle for supremacy between the major powers have created a stable situation of mutual confidence and understanding? Finally - a third example - we should examine the meaning and rôle of the concept of the balance of power both in the recent past and in the future. Does it refer to actual military power, or rather to potential power in a more general sense, including economic, social and ideological elements? Geographically, is it regionally limited or does it refer to a world-wide situation including the United States and Canada? If the latter is the case, we should examine whether this is also true in the future and whether a European security system would make any sense without the participation and support of the United States and Canada.

Substance: the Studies to be Undertaken

7. Turning now to the work to be done under the Ministers' directive, it will be readily conceded that a detailed description of international developments since 1949 is not required for our purposes. Our efforts should rather concentrate, first, on the

NATO SECRET

-2-

identification of the major changes affecting the Alliance in the last twenty years and, second, on the analysis of their specific impact on the future action of the Alliance. Accordingly, the following work programme, comprising the two elements of identification and analysis, might be suggested. First, the areas to be studied:

- A) The internal and external situation of the Soviet Union, with special reference to Sino-Soviet relations and such other factors as determine the policy options open to that country.
- B) The field of European security and the German problem (including developments in Eastern Europe).
- C) Western Europe and the relations between the European and overseas members (the United States and Canada) of the Alliance, including past and current ideas on those relations.
- D) Regions outside the NATO Treaty area, not excluding such economic developments as may be related to political security.

Having thus identified the major developments, their future impact might be assessed in terms of:

- I) The security of Alliance countries and the rôle of the Alliance, including the problem of European security and its connection with the United States or Canada in the circumstances prevailing before and after a possible political settlement with the Soviet Union.
- II) The general structure of the Alliance with special reference to the place of European members in the Alliance. Here it is desirable to examine how far the theory of the two pillars of the Alliance should be accepted and implemented; could the Western European Union be utilised in this context and transformed into the European pillar of the Alliance, or should a new special group of European countries be created? Which would be the best ways of avoiding risks of split within the Alliance?
- III) Political action (including information policy) of the Alliance with special reference to the problem of Germany and to the possibilities in East/West relations (initiatives and peace plans), and disarmament and arms control.

22-2-89

- IV) Consultation within the Alliance, its principles and practice, extent and implications, with special reference to its rôle as an instrument to implement the basic purposes of the Alliance and to achieve co-ordination of policies.
- V) The North Atlantic Treaty, its articles, in particular 4 and 5, their historical interpretation in the light of present dangers and new circumstances; the links between Treaty and Organization.
- VI) The rôle of the members of the Alliance in peace and war outside the NATO area and the problem of commitment in those areas.
- VII) Mutual aid within the Alliance and of aid to countries outside the Alliance with special reference to Article 2 of the Treaty as a source of alternative purposes of the Alliance.
- VIII) The review, and adequate re-presentation, of those parts of the Political Directive and Guidance to the NATO Military Authorities as may allow us publicly to reassert the defensive purposes of the Alliance and its determination to withstand aggression.
- IX) Prospects of the Treaty after 1970.

Procedures

8. Having regard to both certain precedents in the history of NATO and the many-sided character of the present exercise, there is no question in my mind but that the Council should be in command of the studies to be undertaken. However, in view of the many commitments of Permanent Representatives in present circumstances, they may wish to entrust the actual conduct of the exercise to an open-ended Group composed of government representatives, preferably of sub-ministerial level, and/or Permanent Representatives. If the Group is to remain closely associated with the Council, as seems to be the prevailing opinion in Delegations, it should, in my opinion, meet under the chairmanship of the Secretary General and report regularly to the Council on its progress and, when necessary, the special problems encountered in its work.

9. The organization of its work should, in my view, be left to the Group, it being understood of course that it would be free to establish sub-groups, either open-ended or restricted in numbers to deal with certain aspects of the problems to be examined. The Group may be assisted by the International Secretariat as required.

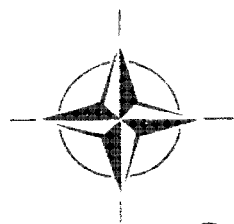
DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

10. I would, in conclusion, stress one aspect of procedure, recalling my earlier observation on the need for this study to be welcomed and understood by public opinion. One particular way to ensure this would be to authorise the Group to inform itself, by appropriate means, of the views of competent Organizations and persons (Parliamentarians, etc.). In view of the dangers attached to publicity, the Council may wish to recommend to the Group that the views thus obtained remain private and be confined to specific questions. However, there may be advantage in making known, on a discreet and selective basis, that the Group in preparing its report is ready to examine non-governmental views and submissions.

(Signed) Manlio BROSIO

MISCA
1052

3-1-02 B



ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

1978

55

Place du Maréchal
de Lattre de Tassigny
(Porte Dauphine)
PARIS-XVI

Tél. : KLEber 50-20

Adresse télégraphique :
OTAN PARIS ou
NATO PARIS

ORIGINAL : ANGLAIS
10 février 1967

NATO SECRET
PO/67/89

Aux : Représentants Permanents

Du : Secrétaire Général

PREMIERES SUGGESTIONS CONCERNANT LA RESOLUTION
SUR LES TACHES FUTURES DE L'ALLIANCE

Référence : C-M(66)145 ✓

Introduction

Après mes échanges de vues officieux avec les Délégations au sujet de cette Résolution, il m'a paru utile de vous soumettre quelques idées schématiques sur le champ d'application et la procédure d'exécution de l'étude que les Ministres ont confiée au Conseil. Le présent document, comme ceux qui ont déjà été ou vont être soumis par les Délégations, n'a bien entendu qu'un caractère préliminaire. Il pourra - du moins je l'espère - stimuler la discussion, et il doit être envisagé comme une modeste contribution apportée au Conseil pour l'aider à fixer ses idées et, ultérieurement, formuler ses décisions dans cet important domaine.

Considérations générales

2. Aux termes de la Résolution qui est notre point de départ, le Conseil a décidé d'étudier les tâches futures de l'Alliance et les mesures à prendre pour y faire face "afin de renforcer l'Alliance en tant qu'élément d'une paix durable". A mon avis, cela signifie que nous devons procéder d'une conviction commune, à savoir que l'Alliance est nécessaire et le demeurera dans l'avenir. Bien que l'objet de notre étude soit de vérifier le bien-fondé de nos convictions à la lumière d'une nouvelle évaluation des développements internationaux, notre but doit être, en tenant compte des réalités actuelles, de justifier et de réaffirmer notre solidarité politique de façon concrète.

3. Notre but étant ainsi défini, il nous faut examiner objectivement la validité des raisons qui nous incitent à maintenir notre Alliance. L'objectif fondamental de celle-ci est d'assurer la paix, la liberté et la sécurité dans la zone du Traité, comme le prévoient le Traité et les Accords de Paris d'octobre 1954. Nous devons examiner attentivement si, et en quoi,

NATO SECRET

NATO SECRET
PO/67/89

- 2 -

les principaux changements qui sont intervenus dans la situation politique mondiale peuvent influencer sur notre objectif essentiel. D'autre part, puisque notre Alliance a été fondée sur la solidarité même des nations des deux rives de l'Atlantique face à la menace exercée - du moins jusqu'à présent - par les pays qui poursuivent une politique hostile, nous devons examiner quelle va être, dans l'avenir, la valeur de cette conception fondamentale.

4. Il me semble aussi que nous devons faire un effort pour exécuter notre tâche et en présenter les résultats de telle manière que l'opinion publique s'y sente associée et puisse en comprendre et la signification et le message. Quand le moment viendra de rédiger notre rapport, il faudra nous rappeler que certains termes qui sont d'usage courant dans les relations internationales et peuvent nous être familiers appellent de temps à autre une explication et une interprétation nouvelles pour rester conformes à des réalités internationales mouvantes.

5. C'est ainsi, par exemple, que nous devrions réfléchir à la signification du mot "menace". Quand nous utilisons celui-ci, voulons-nous parler d'une menace effective, ou seulement d'une menace virtuelle ? Voulons-nous évoquer une attaque nucléaire imminente, ou seulement des pressions militaires ? Ce terme désigne-t-il pour nous une politique hostile dans le monde entier, ou dans certaines régions seulement ? Enfin, est-ce un mot que nous pouvons employer s'il s'agit seulement des effets d'une lutte normale de puissance entre des Etats souverains ?

6. De même, qu'entendons-nous par "détente" ? Est-ce l'effet des efforts de bonne volonté accomplis par les Occidentaux pour développer entre l'Ouest et l'Est les contacts commerciaux, culturels, scientifiques et touristiques, ainsi que les relations politiques, afin qu'ils parviennent à mieux comprendre leurs positions, leurs besoins et leurs préoccupations respectives ? Ou bien, inversement, ce terme devrait-il n'être utilisé qu'après la conclusion d'accords satisfaisants qui créeront une situation stable de confiance et de compréhension mutuelles en mettant fin à la lutte politique pour la suprématie entre les grandes puissances. Enfin - troisième exemple - nous devrions étudier la signification et le rôle du concept d'équilibre de puissance, à la fois dans le passé récent et dans l'avenir. Désigne-t-il la puissance militaire réelle des pays, ou s'agit-il plutôt de l'ensemble de leurs moyens potentiels, éléments économiques, sociaux et idéologiques compris ? Du point de vue géographique, son sens peut-il se limiter à une région, ou s'étend-il à une situation mondiale incluant les Etats-Unis et le Canada ? Dans ce dernier cas, nous devrions examiner s'il en ira de même dans l'avenir et si un système de sécurité européen aurait la moindre signification sans la participation et l'appui des Etats-Unis et du Canada.

NATO SECRET

- 2 -

Etudes à entreprendre

7. Passons à présent au travail qui doit être accompli suivant les directives des Ministres. Il va sans dire que nous n'aurons pas, pour remplir notre tâche, à faire un exposé détaillé des événements internationaux qui sont intervenus depuis 1949. Nos efforts devraient plutôt se concentrer en premier lieu sur l'identification des grands changements qui ont une incidence pour l'Alliance au cours des vingt dernières années et, en second lieu, sur l'analyse de leurs conséquences particulières pour l'action future de l'Alliance. On pourrait donc suggérer le programme de travail ci-après, qui englobe ces deux éléments d'identification et d'analyse. En premier lieu, les domaines à étudier :

- (A) Situation intérieure et extérieure de l'Union Soviétique, en particulier en ce qui concerne les relations sino-soviétiques et les autres facteurs dont dépendent les options politiques ouvertes à ce pays.
- (B) Domaine de la sécurité européenne et problème allemand (y compris l'évolution de la situation en Europe orientale).
- (C) Europe occidentale et relations entre les membres européens et les membres outre-atlantiques (Etats-Unis et Canada) de l'Alliance, y compris les conceptions anciennes et actuelles de ces relations.
- (D) Régions extérieures à la zone du Traité de l'OTAN, sans exclure les faits économiques éventuellement liés à la sécurité politique.

Ayant ainsi identifié les principaux éléments, on pourrait évaluer leur incidence future des points de vue suivants :

- I) Sécurité des pays de l'Alliance et rôle de l'Alliance, y compris le problème de la sécurité européenne et ses rapports avec les Etats-Unis ou le Canada dans les conditions qui prévaudront avant et après un règlement politique éventuel avec l'Union Soviétique.
- II) Structure générale de l'Alliance considérée en particulier du point de vue du rôle de ses membres européens. Il est ici souhaitable d'étudier jusqu'à quel point il faut accepter et appliquer la théorie des deux piliers de l'Alliance ; serait-il possible d'utiliser l'Union de l'Europe Occidentale dans ce contexte et d'en faire le pilier européen de l'Alliance, ou bien faudrait-il créer pour cela un nouveau groupe de pays européens ? Quelle serait la meilleure façon de procéder pour éviter tout risque de scission au sein de l'Alliance ?

- III) Action politique (y compris la politique d'information) de l'Alliance spécialement en ce qui concerne le problème allemand, l'évolution possible des relations Est-Ouest (initiatives et plans de paix), le désarmement et la limitation des armements.
- IV) Consultation au sein de l'Alliance, ses principes et son application, sa portée et ses incidences, en particulier du point de vue de son rôle comme instrument de réalisation des objectifs essentiels de l'Alliance et de coordination pratique des politiques.
- V) Traité de l'Atlantique Nord, ses articles, en particulier les articles 4 et 5, leur interprétation historique à la lumière des dangers actuels et des circonstances nouvelles; liens entre le Traité et l'Organisation.
- VI) Rôle des membres de l'Alliance en cas de paix et de guerre hors de la zone OTAN, et problème de l'engagement dans ces régions extérieures.
- VII) Aide mutuelle au sein de l'Alliance et Aide aux pays extérieurs à l'Alliance avec référence particulière à l'Article 2 du Traité considéré comme la source d'autres activités pour l'Alliance.
- VIII) Examen et Nouvelle formulation des parties de la Directive politique et des Directives aux autorités militaires de l'OTAN qui peuvent nous permettre de réaffirmer publiquement les objectifs défensifs de l'Alliance et sa détermination de résister à l'agression.
- IX) Perspectives du Traité après 1970.

Procédure

8. Compte tenu à la fois de certains précédents dans l'Histoire de l'OTAN et du caractère polyvalent du présent exercice, il ne fait aucun doute pour moi que le Conseil doit assumer la direction des études à entreprendre. Etant donné toutefois leurs nombreuses obligations actuelles, les Représentants permanents désireront peut-être confier la direction effective de l'Exercice à un groupe à participation libre, composé de représentants gouvernementaux (d'un niveau de préférence immédiatement inférieur au niveau ministériel) et/ou de représentants permanents. Pour que ce groupe travaille en étroite association avec le Conseil - conception qui semble prévaloir dans l'esprit des délégations - il devrait, à mon avis, se réunir sous la présidence du Secrétaire général et présenter régulièrement au Conseil des rapports sur ses activités et au besoin, sur les problèmes particuliers qu'il rencontrera dans son travail.

9. Il faudrait, à mon avis, laisser au Groupe le soin d'organiser son travail, étant entendu naturellement qu'il aura la facilité de créer des Sous-groupes, à participation libre ou à participation limitée, pour traiter certains aspects des problèmes à étudier. Ce groupe pourrait recevoir l'aide du Secrétariat international selon ses besoins.

10. Pour conclure, je voudrais souligner un aspect de procédure ayant trait à ma précédente observation sur la nécessité de voir cette étude bien accueillie et comprise par l'opinion publique. Un moyen de respecter cette condition serait notamment d'autoriser le Groupe à s'informer, selon les moyens appropriés, des vues des Organisations et personnes compétentes (Parlementaires, etc.). Pour éviter les risques qu'implique toute publicité, le Conseil désirera peut-être recommander au Groupe de ne prendre de tels avis que sur des questions déterminées et de conserver un caractère privé aux vues ainsi obtenues. Toutefois, il pourrait être souhaitable en procédant avec discrétion et en opérant un choix judicieux de faire savoir que le Groupe, tout en préparant son rapport, est disposé à étudier des vues et des suggestions extra-gouvernementales.

(Signé) Manlio DROSIO